Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 1 (1943)

Heft: 1

Artikel: Autodiscipline ou étatisme

Autor: Ducommun, Charles F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-131517

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Autodiscipline ou étatisme.

Ne pas subir son sort
mais le créer.

L'alternative « autodiscipline ou étatisme » a déjà fait l'objet de nombreuses études. Aussi n'allons-nous pas reprendre le problème en entier. Après quatre ans d'économie dirigée, nous pouvons juger des diverses conceptions sur le terrain de l'expérience. Ceux qui n'avaient pas voulu croire à cette alternative et qui avaient taxé de jeux d'esprit les mises en garde qui leur avaient été adressées avant la guerre sont maintenant dépassés par les événements et écrasés sous le poids des faits. Les « théoriciens utopistes » de 1938 sont devenus les réalistes de 1943.

Diriger, c'est prévoir, c'est faire des hypothèses, c'est préparer le concret dans le creuset de la théorie pure. A la longue, rien ne se révèle plus pratique qu'une solide théorie. Certes, tout se modifie, les théories ne sont pas faites une fois pour toutes, mais leur lente élaboration permet à celui qui s'isole pour penser de se forger un précieux critère de jugement, un instrument de mesure et d'investigation. Cet instrument fait cruellement défaut aujourd'hui aux prétendus réalistes qui travaillent au jour le jour, tâtonnent, essayent de tout et perdent un temps précieux dans les faux remèdes.

Trop longtemps, nous n'avons pas voulu croire à la nécessité d'un interventionnisme économique généralisé. Ce sera déjà bien assez tôt, pensait-on, d'accepter une discipline lorsqu'elle s'imposera.

Or, lorsqu'elle s'impose, il est trop tard pour en choisir la forme. Il n'y a plus alors qu'une forme possible : l'étatisme. Car toute autre méthode basée sur l'autodiscipline présuppose une longue période de gestation et de préparation tant scientifique qu'organique.

Dans de trop nombreux secteurs de notre économie nationale, nous nous sommes trouvés au seuil de la guerre dépourvus de doctrine et d'organisation en dehors de l'État. Si, matériellement,

ce manque de prévoyance ne nous a pas trop mal réussi jusqu'ici, il n'en va pas de même politiquement et socialement. (D'ailleurs, reconnaissons-le, nous ne sommes pas les auteurs de cette aisance matérielle provisoire, que nous devons à des circonstances sur lesquelles notre volonté a fort peu de prise).

Au début de cette deuxième guerre mondiale, notre régime de liberté économique semblait ne pas devoir se modifier beaucoup. On parlait bien d'économie dirigée pour une période ultérieure, mais sans y croire vraiment.

Le 1er septembre 1939, le Conseil fédéral décrétait le blocage des prix, c'est-à-dire l'interdiction de majorer les prix sans autorisation officielle. Cette décision apparut alors comme une mesure parmi tant d'autres. C'est aujourd'hui seulement qu'on commence à se rendre compte de sa portée, qui se révèle immense.

Pendant les premiers mois d'économie de guerre, l'aisance financière et les marges de bénéfice de la majeure partie de nos entreprises étaient suffisantes ; en d'autres termes, on pouvait augmenter légèrement les salaires, maintenir le taux de rémunération des capitaux, payer un peu plus cher les matières premières, augmenter ses frais généraux, tout en se conformant au blocage des prix.

Mais, depuis quelques mois, la situation évolue rapidement : les marges « tampon » tendent à disparaître et le renchérissement des facteurs de la production se répercute directement sur le prix dans la plupart de nos entreprises. On commence à prendre au sérieux la règle selon laquelle, pour bloquer les prix, il faut diriger tous les éléments de leur formation. Imagine-t-on ce que cela signifie réellement ?

Toute la technique économique du IIIme Reich est actuellement basée sur cette règle, apparemment si simple, techniquement inoffensive. Et pourtant, nous nous efforcerons de le démontrer, le blocage des prix est impossible sans totalitarisme :

Il implique tout d'abord le blocage de l'offre et de la demande, dont le prix exprime le rapport ; il s'agit donc, d'une part, de bloquer la consommation et, d'autre part, de diriger énergiquement la production.

C'est le planisme intégral : on établit un plan très strict de la production — compte tenu des relations extérieures, socialisées — et l'on dirige la consommation de façon que la demande ne soit

ni supérieure ni inférieure aux quantités à produire. Ces mesures sont ingénieusement complétées par une politique monétaire et fiscale adéquate.

Or, bloquer la consommation n'est qu'un euphémisme pour désigner le rationnement généralisé, l'interdiction permanente de consommer librement. De plus, pour bloquer efficacement la consommation, il faut bloquer les revenus, les salaires et, à cet effet, les conditions de travail (fixation autoritaire de l'emploi, interdiction de changer d'employeur ou d'employé sans autorisation officielle, déportation de main-d'œuvre, dissolution des syndicats ouvriers et patronaux, etc...).

Le blocage des prix menace donc de nous conduire fort loin si nous voulons être absolument logiques.

De plus, le planisme intégral, basé sur le « stop », appelle automatiquement l'autarcie permanente, la direction minutieuse des échanges extérieurs ; car il est bien évident qu'une telle expérience ne peut être tentée qu'en vase clos. Les économistes gouvernementaux, qui ont pris un tel soin à calculer l'équilibre consommation-production et à injecter des doses de monnaie appropriée aux échanges projetés, ne sauraient tolérer que des interventions extérieures viennent troubler le fonctionnement d'un mécanisme si délicat.

Peu à peu, les entreprises, privées de contact avec la concurrence étrangère, perdent ce qu'on appelle leur « sensibilité conjoncturelle » et, de ce fait, le retour à un régime plus libéral peut devenir pour elles très dangereux, voire impossible. Si l'on s'est aventuré trop loin sur la pente du planisme, il faut persévérer longtemps encore dans la voie du blocage et du rationnement, et cela non plus pour des raisons de pénurie cette fois, mais pour des raisons de technique générale, c'est-à-dire pour éviter de graves bouleversements économiques et sociaux. Ce qui, au début de l'expérience, n'était qu'empirisme et nécessité de guerre devient alors principe directeur de l'économie nationale.

Nous voyons là un certain danger pour la Confédération, non pas à cause du poids ou de la complexité de l'appareil d'intervention, mais de la façon dont le blocage agit sur l'esprit public et porte atteinte à nos constantes nationales :

Axé sur le rationnement général de la consommation, le blocage ne peut forcément être assumé que par l'Etat, — le seul représen-

tant effectif de la masse anonyme de consommateurs de toutes catégories — et par son armée d'inquisiteurs ; le blocage implique donc un régime d'*assujettis*.

Au principe du blocage, nous opposons celui de la compensation dans le temps et dans l'espace (caisses de compensation des prix, telles qu'elles existent actuellement entre entreprises d'une même branche et caisses de compensation périodique — réserves conjoncturelles — par entreprise ou fédération d'entreprises [1]).

Ce système, beaucoup plus souple, moins vexatoire et moins inquisitorial, n'a pas, toutefois, la même efficacité que le blocage ; il permet cependant d'atteindre des résultats appréciables lorsqu'il est conjugué avec des mesures de freinage et de compression au sens des postulats élaborés récemment par la Commission fédérale du contrôle des prix.

Malheureusement, ce système de compensation n'est que partiellement au point dans notre pays ; nous verrons qu'il ne peut fonctionner que dans les branches ayant fait preuve d'esprit communautaire, de cohésion économique et sociale pendant de longues années. Ce n'est pas un système qu'on improvise du jour au lendemain. Et c'est pourtant le seul que nous puissions opposer au blocage.

Faudrait-il alors, dans les branches impropres à la compensation, accepter néanmoins le blocage, à défaut d'autres méthodes? Ou bien, faudrait-il tout simplement baisser pavillon devant l'irrésistible poussée des prix? Mais ce serait bien vite le chaos social...

Tel est le problème presque insoluble qui se pose actuellement aux autorités fédérales. Pressentant, semble-t-il, le caractère fondamental de cette grande alternative, certains responsables de notre économie nationale (obligés actuellement, pour des raisons de force majeure, de recourir à des mesures de blocage et de mettre en vacances nos traditions de participation intégrale) cherchent à empêcher que ce qui est encore empirisme (par exemple le rationnement consécutif à la pénurie) ne devienne principe.

Voilà pourquoi notre politique économique, dans certains secteurs tout au moins, apparaît parfois louvoyante, hésitante et timorée. Il faudrait aller jusqu'au bout de certains impératifs

[1] Nous nous expliquons plus loin à ce sujet.

techniques, mais nos autorités n'osent pas donner à leurs offices la possibilité de recourir au stop généralisé. Il est inévitable, dans ces conditions, que certains services fédéraux en souffrent considérablement. C'est le cas notamment du Contrôle des prix, dont la direction est prise entre l'enclume et le marteau.

L'évolution vers l'économie dirigée se faisant de plus en plus rapide, il importe que nous prenions sans tarder certaines mesures qui nous permettent d'éviter le blocage généralisé dans la période d'après-guerre.

En Allemagne, le blocage des prix avait été précédé du blocage des éléments de formation des prix, plusieurs mois, voire plusieurs années auparavant (stop des salaires, stop des dividendes, etc.) de sorte que les prix étaient virtuellement stabilisés lorsque le Gouvernement prononça le blocage des prix. Cette disposition n'est qu'un épilogue ; elle est même postérieure à l'arrêté que le Conseil fédéral avait pris dans le même sens. Mais la décision de nos autorités marque un prologue. On s'est vu contraint de mettre la charrue devant les bœufs et aujourd'hui on se rend réellement compte des conditions qui auraient dû précéder l'application à la lettre de l'arrêté fédéral du 1er septembre 1939.

Rien ne sert de se lamenter. Il s'agit maintenant de profiter des quelques mois de haute conjoncture économique qui sont encore devant nous pour éviter que le blocage ne se généralise. Il faut créer le plus rapidement possible le système de compensation et de communauté professionnelle qui fait encore défaut dans de nombreuses branches où le blocage n'est pas encore entré en vigueur.

Pourquoi parler ici de communauté professionnelle?

La paix sociale et la collaboration organisée sont une des conditions premières de la prospérité financière des entreprises. Les fédérations patronales et ouvrières, au lieu d'épuiser leurs ressources financières en luttes stériles, peuvent, à l'instar des entreprises, accumuler des réserves financières parfois considérables. Il suit de là que les branches en question disposent d'une certaine aisance, c'est-à-dire de certains fonds qui, en période de dépression générale, peuvent leur permettre de tenir le coup. Ces dotations, jusqu'ici surtout patronales, tiennent lieu en quelque sorte de « volant ».

Ce sont ces branches-là, bien organisées, financièrement fortes, qui actuellement échappent à l'étatisme. En voici un exemple :

L'Etat impose un prix maximum pour divers produits de fabrication. Or, pour diriger des prix — nous l'avons relevé — il faut diriger les éléments de formation des prix (salaires, dividendes, amortissements, frais généraux, investissements, etc.). C'est dire jusqu'où l'inquisition de l'Etat devrait être poussée — et elle l'est malheureusement dans certaines branches — s'il fallait diriger tous ces éléments. Grâce à ces réserves économiques, à cette aisance financière, on peut accepter la discipline du prix, mais on peut manœuvrer les salaires, les dividendes, les amortissements à son gré en utilisant les réserves accumulées. Dans certaines industries, les syndicats patronaux et les syndicats ouvriers, dans le cadre d'une communauté professionnelle à laquelle il ne manque plus que le nom, peuvent traiter librement des conditions de travail et, en particulier, des salaires. Patrons et ouvriers sont encore maîtres chez eux. Cette liberté est le prix de leur entente et de leur esprit d'organisation. Ils échappent à la discipline de l'Etat parce qu'ils ont su instaurer, préalablement, l'autodiscipline d'association. Les patrons peuvent s'entendre librement avec les banques pour le taux de rémunération des capitaux empruntés. Ils peuvent décider à leur guise de la technique des amortissements, etc. Si l'Etat fixe un maximum de rémunération pour tel ou tel facteur de la production en ne reconnaissant dans le calcul du prix de revient qu'une certaine norme, les entrepreneurs et leurs partenaires peuvent en fait dépasser cette norme en trouvant la différence dans leurs réserves de compensation.

En revanche, dans certaines branches où rien n'a été organisé, où les dissidents forment la majorité du côté tant ouvrier que patronal, où les relations entre entrepreneurs et employés ont été trop longtemps laissées dans un état anarchique, ce système de volant et de compensation ne joue pas. Car ce n'est pas dans une atmosphère d'anarchie et de tension sociale qu'on crée des fonds de compensation. Qu'arrive-t-il dans ce cas-là? L'exemple de certaines branches est éloquent. Dépourvues de fonds de réserve, c'est-à-dire de souplesse financière, ces branches ne sauraient accepter les revendications des syndicats ouvriers sans que les prix s'en trouvent automatiquement touchés. Autrement dit, toute augmentation des salaires est soumise à l'approbation de l'Etat, puisque l'Etat dicte les prix. Syndicats patronaux et syndicats ouvriers ne peuvent plus traiter librement. L'Etat devient

l'arbitre de la situation. La liberté patronale n'est pas entravée seulement pour la question des salaires, mais également dans la rémunération de tous les autres facteurs de la production. L'entrepreneur ne pourra pas traiter à son gré avec ses bailleurs de fonds, puisque le taux de rémunération du capital aura une influence immédiate sur les prix dont l'Etat veut rester maître. Ce dernier sera alors obligé de s'interposer et empêchera l'entrepreneur de s'entendre directement avec le capitaliste. Puis, pour rester maître des prix, l'Etat devra diriger également la politique d'amortissement de l'entreprise, s'occuper des frais généraux, du taux des investissements, et enfin, des procédés de fabrication. Récemment, des entreprises ont été presque complètement livrées à l'inquisition étatique, car quelque initiative qu'elles eussent prise, les prix fixés par l'Etat s'en seraient trouvés menacés faute de possibilité d'expansion interne.

On nous répliquera qu'il n'y a là aucun mal en période de guerre et qu'il appartient même à un pays comme le nôtre d'apporter la preuve qu'il est possible, dans la liberté, d'appliquer des techniques économiques que d'autres Etats appliquent sous la dictature. Nous touchons là à une des plus grandes illusions que se font certains de nos Confédérés. En effet, on ne peut pas impunément réduire des milliers d'hommes au rang d'assujettis sur le plan économique. Allez dire à certains patrons et à certains ouvriers des industries durement touchées par l'étatisme économique, allez leur dire le samedi à midi, immédiatement après le départ des inquisiteurs, des contrôleurs et des agents de l'Etat : « Patrons et ouvriers, demain matin vous irez faire acte de souverains sur le plan politique en élisant votre candidat au Grand Conseil. » Vous risquez de vous attirer la réplique qui nous a été faite dernièrement par un ingénieur zurichois : « Pas de plaisanterie ! Nous, des souverains? Vous voulez rire. Le régime des participants, c'est une comédie. »

Le malheur est que des milliers de gens, précisément dans les régions touchées par l'interventionnisme étatique, commencent à raisonner de cette façon, c'est-à-dire qu'assujettis sur le plan économique, ils reportent cette mentalité d'assujettis sur le plan politique. On commence à s'apercevoir déjà du changement de mentalité dans les industries qui, au nom d'un « laisser-faire » outrancier, n'ont pas su s'organiser socialement et professionnel-

lement et n'ont pas institué à temps la coopération organique des associations patronales et ouvrières. Dans ces branches-là, l'autodiscipline faisant défaut et l'interventionnisme de l'association étant par conséquent impossible, il faut recourir à la discipline tout court, c'est-à-dire à l'interventionnisme étatique. Cet abandon du régime d'autodiscipline fait le lit du totalitarisme.

Heureusement que ces branches économiques inorganisées sont relativement peu nombreuses en Suisse, mais pour peu qu'elles soient localisées dans des régions déterminées, on voit l'esprit civique décliner dans ces régions-là. Pendant la première année d'interventionnisme étatique, on a tenté, à force de travail spirituel, de maintenir en éveil ce sens civique et cet esprit de participation sur le plan politique malgré la disparition progressive du régime de participants et de spontanéité sur le plan économique. Mais, à la longue, cette différence entre la vie économique et le credo politique devient intenable. On ne croit tout simplement plus à notre régime de participants car, comme l'ajoutait notre interlocuteur : « pourquoi se déranger et parler de souveraineté quand on a vu toute la semaine qui tient le couteau par le manche ? » C'est alors que se manifeste l'esprit d'abstention et de démission civiques ; c'est l'esprit de masse qui prend le dessus lorsque l'homme renonce ainsi à être total.

C'est peut-être en Suisse romande qu'on a le moins bien compris le caractère de l'alternative qui se pose. Nous y voyons deux raisons : premièrement, plusieurs branches d'industrie n'ont pas encore payé matériellement le prix de leur inorganisation ; travaillant surtout pour les marchés extérieurs, elles n'ont guère senti peser jusqu'ici l'intervention de l'Etat ; secondement, les dégâts moraux de l'assujettissement dans les autres branches sont partiellement corrigés par le fait que les « démissionnaires » sont englobés dans une population agricole et artisanale qui n'a pas encore subi le même sort et qui, par conséquent, ne partage pas encore la même mentalité.

Et pourtant, l'exemple de certaines industries romandes qui subissent l'interventionnisme du pouvoir central est riche d'enseignements : pour n'avoir pas voulu d'entente, ni avec leurs concurrents, ni avec les syndicats ouvriers, qu'elles ne tolèrent même pas, certaines entreprises travaillant pour le marché suisse ont été prises au dépourvu par l'arrêté fédéral du 1er septembre 1939.

Le blocage les a surprises alors qu'elles n'avaient pas acquis la souplesse financière voulue ; la loi de la jungle les avait obligées à travailler avec des marges insuffisantes ; les réserves étaient dérisoires, les fonds sociaux inexistants et les salaires des ouvriers nettement au-dessous du minimum vital.

Serait-ce là la marque de l'individualisme et de l'esprit d'initiative? Pas le moins du monde, car il n'est pas difficile d'abaisser ses prix en rémunérant mal ses ouvriers, ses fournisseurs et ses bailleurs de fonds. L'initiative d'un employeur se révèle surtout lorsque de telles « libertés » lui sont enlevées par des conventions professionnelles.

Dans ces branches restées à l'état anarchique, on a « limé » la rémunération des facteurs de la production à un point tel qu'aucun jeu n'est possible et que la moindre augmentation de salaires se répercute immédiatement sur les prix. Comme ces derniers ne peuvent pas être modifiés sans l'assentiment de l'Etat, patrons et ouvriers ne peuvent plus traiter librement leurs propres affaires et ne peuvent passer de nouvelles conventions de travail sans en référer aux offices fédéraux. C'est la dictature. N'ayant pas voulu de régime d'autodiscipline, ces branches-là subissent la discipline tout court, celle de l'Etat.

En revanche, depuis de longues années, les maisons concurrentes d'outre-Sarine s'étaient liées d'un commun accord avec l'ensemble de leurs ouvriers. Elles avaient conclu des conventions portant sur la rémunération des facteurs de la production. La concentration de leurs efforts leur avait permis, bien avant la guerre, de rationaliser à un point tel qu'elles avaient pu non seulement lutter victorieusement contre les « gâcheurs de prix » de la Suisse occidentale, mais acquérir une aisance financière et payer des salaires dans une mesure suffisante pour se soumettre sans trop de difficultés aux ordonnances du Contrôle fédéral des prix. De la sorte, ce dernier n'eut pas à s'occuper dans ces entreprises-là de la rémunération des facteurs de la production, puisque l'adaptation des salaires et l'augmentation des frais généraux pouvaient se faire sans répercussion sur les prix. Grâce à cette longue paix professionnelle génératrice de progrès techniques, de constitution de réserves et de revenus convenables, patrons et ouvriers sont restés maîtres chez eux et peuvent passer, comme

ils l'entendent, de nouvelles conventions de travail sans enfreindre les ordres de Berne.

Il est pour le moins piquant de constater que, dans les branches auxquelles nous venons de faire allusion, ce sont les entreprises romandes seules qui subissent l'inquisition du pouvoir central, alors que nos Confédérés, pourtant moins chatouilleux en matière d'interventionnisme, échappent à l'étatisme.

Ainsi, pour avoir voulu tout conserver, nous sommes en passe de perdre plus que les autres.

Il est vrai qu'en Suisse romande, par réaction contre cette anarchie, dont ils étaient les premières victimes, certains milieux de petits industriels, d'artisans et de commerçants avaient pris le contre-pied du laisser-faire et s'étaient faits les propagandistes d'un certain corporatisme. Mais, là encore, on a dépassé la mesure dans l'autre sens. Au lieu de passer des conventions liant les entreprises quant à la rémunération des facteurs de la production, ces milieux ont demandé directement des prix obligatoires.

Cette revendication est tout aussi néfaste que la loi de la jungle. On aboutirait au règne de la claustration et de la pétrification. Ces milieux ont d'ailleurs commis l'imprudence, à l'égard des ouvriers, de s'en tenir là et de ne pas envisager simultanément des conventions générales des salaires. Dans ces conditions, l'intention est trop manifeste : il s'agit de permettre à certaines formes d'entreprises désuètes de maintenir derrière la muraille des prix des procédés économiques et sociaux surannés et de se soustraire aux progrès techniques.

Nos Confédérés de la Suisse allemande, en général, n'ont pas cédé à cette tentation : lorsqu'on examine leurs conventions les plus importantes, on se rend compte qu'elles visent à établir des règles pour les éléments de formation des prix, mais sans en fixer la résultante, c'est-à-dire le prix lui-même. Les partenaires de ces conventions s'engagent à payer des salaires uniformes — compte tenu des conditions locales — à rémunérer normalement leurs bailleurs de fonds, à s'approvisionner souvent en commun, à payer leurs fournisseurs dans le cadre de principes applicables à toutes les entreprises, à amortir leurs installations et à procéder aux investissements selon les directives d'une chambre syndicale ou d'une commission provisoire ad hoc. Comme ils s'interdisent ainsi de spéculer sur les éléments de formation des prix, il ne leur

reste plus qu'à rivaliser d'audace et d'ingéniosité dans les procédés de fabrication. La concurrence en est d'autant plus âpre, mais aussi plus saine puisque personne ne peut se « dédommager » sur la rémunération des facteurs de la production, comme c'est trop souvent le cas dans les entreprises de nos régions.

Cette différence de conception explique pourquoi nos Confédérés de la Suisse alémanique sont réfractaires aux deux ailes romandes (libérale et corporatiste), et pourquoi l'idée corporative ainsi faussée éveille la méfiance des milieux tant ouvriers que patronaux de l'autre côté de la Sarine. Ces milieux rejettent toute formule dans laquelle ils pressentent une tendance au repliement.

Sans rien perdre de notre originalité romande, essayons de comprendre ce qu'il y a de foncièrement sain dans l'attitude de nos Confédérés, efforçons-nous de retrouver comme eux à la fois l'esprit de cohésion et le goût du risque.

L'un n'exclut pas l'autre. C'est de cette conjugaison que dépendra dans une grande mesure le sort que réserve à notre économie romande l'interventionnisme de la Confédération.

Aujourd'hui, c'est sur le plan des faits que se joue la grande alternative.

Charles F. Ducommun.